



**RAPPORT DE GESTION 2024 DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025**

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION	1
2.	LA SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS	5
3.	LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	6
4.	LES COMPTES ANNUELS	8
5.	LES MARCHÉS PUBLICS	17
6.	LA STRUCTURE DE L'EMPLOI	24
7.	LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT	27
8.	LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL	27
	ANNEXES	29

## 1. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

### A. Structure

Société coopérative selon les nouveaux statuts approuvés en Assemblée générale en date du 21 décembre 2022.

### B. Associés

#### Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	:	9.554 parts sociales
ANDERLUES	:	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	14.511 parts sociales
CHARLEROI	:	112.153 parts sociales
CHATELET	:	20.039 parts sociales
COURCELLES	:	15.858 parts sociales
FARCIENNES	:	7.022 parts sociales
FLEURUS	:	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	:	10.835 parts sociales
GERPINNES	:	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	:	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	:	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	:	15.352 parts sociales

#### Parts sociales de catégorie B :

IGRETEC	:	1 part sociale
HUmani (ex ISPPC)	:	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	:	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	:	1 part sociale
CPAS de Charleroi	:	1 part sociale
CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont	:	1 part sociale
CPAS de Châtelet	:	1 part sociale
CPAS de Courcelles	:	1 part sociale
CPAS de Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Brunau	:	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	:	1 part sociale

#### Parts sociales de catégorie C :

AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
CHARLEROI	:	1 part sociale

#### Parts sociales de catégorie D :

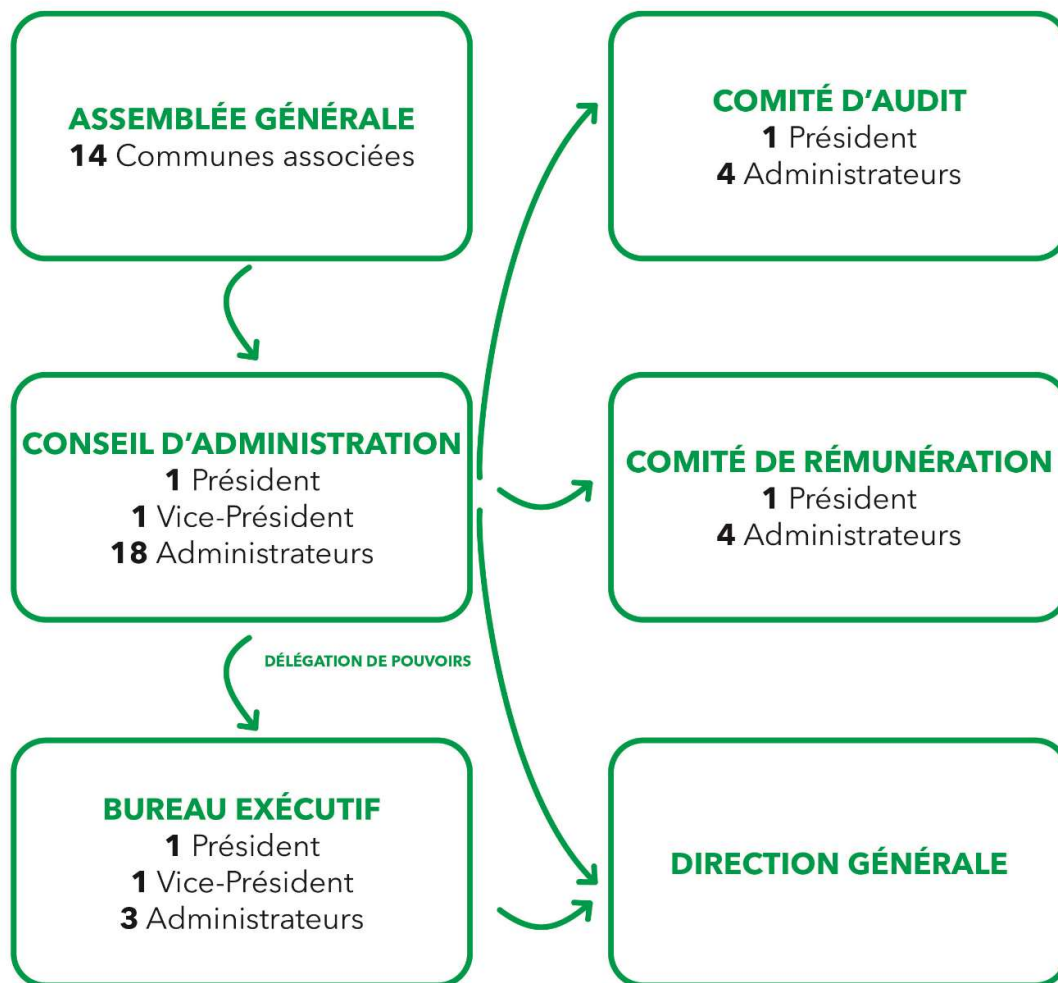
AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
ANDERLUES	:	1 part sociale
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	1 part sociale
CHARLEROI	:	1 part sociale
FLEURUS	:	1 part sociale
GERPINNES	:	1 part sociale
LES BONS VILLERS	:	1 part sociale
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie E :

AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
ANDERLUES	:	1 part sociale
CHARLEROI	:	1 part sociale
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	1 part sociale
CHATELET	:	1 part sociale
CPAS DE CHARLEROI	:	1 part sociale
CPAS DE COURCELLES	:	1 part sociale
CPAS DE FLEURUS	:	1 part sociale
FARCIENNES	:	1 part sociale
FLEURUS	:	1 part sociale
FONTAINE-L'EVÊQUE	:	1 part sociale
GERPINNES	:	1 part sociale
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	:	1 part sociale
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	1 part sociale
La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS)	:	1 part sociale
SLSP Foyer Fontainois	:	1 part sociale
SLSP Jardins de Wallonie	:	1 part sociale
SLSP La Sambrienne	:	1 part sociale
SLSP Logis Montagnard	:	1 part sociale
SLSP Sambre et Biesme	:	1 part sociale
Valtris	:	1 part sociale

### C. Organes décisionnels ou consultatifs

Tibi est administrée par cinq organes de gestion, que sont l'Assemblée générale, l'Organe d'administration (=Conseil d'administration), le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit, comme le schématise l'organigramme repris ci-dessous :



## D. Administrateurs

Nom	Prénom	Début de mandat	Fin de mandat	Parti	Commune	BEx	CA	CRem	CAud
<b>Président</b>									
CASAERT	Léon	01-10-20	01-12-24	PS	Charleroi				
FEKRIOUI	Mohamed	02-12-24		PS	Charleroi				
<b>Vice-Président</b>									
FIEVET	François	26-01-22		MR	Fleurus				
DEHAN	Laetitia	26-06-24		MR	Charleroi	02/12>			>01/12
<b>Administrateurs</b>									
BEGHIN	Serge	02-12-24		PS	Charleroi				
BEKLEVIC	Alpaslan	02-12-24		PS	Châtelet				
CHARLET	Eric	25-11-20		PS	Chapelle-lez-herlaimont				
CHARLIER	Philippe	25-06-19	01-12-24	CDH	Aiseau-Presles				
CHOËL	Manon	25-06-19	15-05-24	MR	Charleroi				
DESMIT	Anne-Laure	02-12-24		Engagés	Les Bons Villers				
DURIEUX	Laurence	17-05-23		MR	Ham-sur-Heure-Nalinnes				
FELON	Maxime	25-06-19	01-12-24	PS	Charleroi				
GAHOUCHE	Latifa	02-12-24		PS	Charleroi				
GRENIER	Dominique	25-06-19		PS	Aiseau-Presles				
GROLAUX	Jean-Claude	02-12-24		Engagés	Aiseau-Presles				
KINDERMANS	Nicolas	20-09-23		MR	Courcelles				
LAURENT	Christine	25-06-19		CDH	Gerpennes				
LIPPE	Laurent	25-06-19	01-12-24	PS	Pont-à-Celles				
LO RUSSO	Antonella	24-02-21		PS	Farciennes				
LORAND	Francis	25-06-19	01-12-24	PS	Fleurus				
LUKALU	Carl	02-12-24		PS	Pont-à-Celles				
MANOUVRIER	Line	28-06-23	01-12-24	PS	Charleroi				
MARTIN	Yvan	02-12-24		MR	Pont-à-Celles				
MOSCARIELLO	Alessandro	02-12-24		PS	Anderlues				
MOSCARIELLO	Annibale	25-06-19	01-12-24	PS	Anderlues				
PERIN	Mathieu	25-06-19	01-12-24	Engagés	Les Bons Villers				
PUCCINI	Boris	02-12-24		PS	Fleurus				
RADEMAKERS	Michel	02-12-24		ECOLO	Pont-à-Celles				
SARTIEAUX	Loïc	20-09-23		MR	Montigny-le-Tilleul				
TIMMERMANS	Emilie	25-06-19		ECOLO	Fontaine-l'Evêque				
TOUSSAINT	Marie-France	25-06-19	01-12-24	PS	Châtelet				
VANESPEN	Patricia	19-10-22	01-12-24	ECOLO	Châtelet				

BEx=Bureau exécutif / CA=Conseil d'administration = Organe d'administration / CRem=Comité de rémunération / CAud=Comité d'audit / Date > = date d'entrée dans l'instance / > Date = date de sortie de l'instance.

## **2. LA SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS**

En sus de plus de 1.000 animations de prévention réalisées pendant l'année, ce sont ainsi près d'une soixantaine d'animations estivales qui ont été menées afin de plonger les jeunes au sein des « Jeux Olympiques des déchets ». Toujours au chapitre « Prévention », l'évènement-phare de cette année 2024 a été la Journée Portes Ouvertes de l'Intercommunale qui a permis à plus de 3.800 visiteurs de participer aux multiples activités proposées par près de vingt partenaires.

L'année 2024 a également permis à Tibi de poursuivre l'implémentation d'espaces de tri en partenariat avec La Sambrienne afin de permettre aux locataires de se défaire de leurs déchets tout en préservant la qualité du tri et la propreté des lieux.

Au deuxième semestre 2024, Tibi a vu le démarrage de deux projets pilotes de réutilisation en partenariat avec La Ressourcerie du Val de Sambre : celui visant certains petits appareils électroménagers, inutilisés ou usagés, en lien avec le petit-déjeuner, au recyparc de Fleurus et le projet « Recup'R », sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul. Grâce à ce projet, tout encombrant déposé au recyparc est désormais considéré comme potentiellement réutilisable.

De son côté, VALTRIS est resté à la pointe de la technologie en intégrant à son processus de tri un robot utilisant de l'intelligence artificielle pour récupérer la matière encore valorisable sur la ligne des résidus de tri.

En ce qui concerne le Secteur 2, « Propreté publique », l'année 2024 a été marquée par le démarrage de la dernière phase d'implémentation de nos activités sur la Commune d'Aiseau-Presles. Tibi y assure, en plus des missions de vidange des corbeilles publiques et de balayage mécanisé, la collecte des dépôts sauvages et le balayage manuel.

Enfin, outre les Villes et Communes déjà adhérentes (Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Fleurus, Gerpennes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul), les Communes de Chapelle-lez-Herlaimont et de Fleurus ont également adhéré au Secteur 3 « Répression » en 2024.

Toujours dans le cadre du Secteur 3, le projet mené avec Be WaPP et l'Intercommunale de développer un test de vidéosurveillance de l'espace public par diverses méthodes en vue de réprimer efficacement les comportements inciviques s'est poursuivi en 2024.

Consciente de l'importance d'offrir une aide concrète aux Communes et structures publiques locales qui le souhaitent, l'Intercommunale, au travers de ses deux secteurs d'activités nouvellement créés (Secteur 3 : Répression et Secteur 4 : Centrale d'achat et assistance administrative) a notamment travaillé dans le courant de l'année 2024 sur la préparation d'un Plan Local de Propreté pour plusieurs Communes et a vu l'adhésion de vingt-et-une entités aux centrales d'achats créées par Tibi.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés notre priorité en 2024 et à cette fin, nous avons participé à la réalisation des capsules vidéo de la COPIDEC « Faut-il vraiment en arriver là ? » visant à sensibiliser au respect de la sécurité de notre personnel et nous équiper tous nos recyparcs ainsi que certains véhicules des brigadiers mobiles, de défibrillateurs. Nous avons également continué à appliquer une tolérance zéro en cas de comportement inapproprié d'autrui mettant en danger nos équipes, qu'elles aient la charge de la propreté publique, des collectes en porte-à-porte ou en recyparcs.

### **3. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX**

#### **3.1. Déchets résiduels**

En 2024, la quantité de déchets résiduels produite s'améliore de nouveau encore un peu plus par rapport à celle de l'année précédente, 2023. Elle se fixe à 149 kg par an et par habitant, soit 5 kg en dessous du résultat de 2023. Cela correspond à une évolution favorable de - 3 %.

L'évolution est variable d'une Commune à l'autre ; la diminution des déchets résiduels par rapport à 2023 est particulièrement marquée à Charleroi (- 5 %) et Les Bons Villers (- 6 %), tandis que les Communes d'Aiseau-Presles, Farciennes et Gerpennes voient leurs quantités de déchets résiduels majorées respectivement de + 3 %, + 4 % et + 3 %.

L'analyse confirme également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des cinq Communes collectées en sacs restent largement supérieures à la moyenne générale de la zone.

#### **3.2. Déchets en provenance des recyparcs**

La quantité globale de déchets apportés dans les recyparcs a augmenté de + 2.284 tonnes ou + 3 % par rapport à 2023 : elle se fixe à 84.676 tonnes en 2024. Il s'agit de la première augmentation des quantités de déchets collectées dans les recyparcs depuis 2021.

Cette augmentation est marquée sur les recyparcs de Pont-à-Celles (+ 13 %), Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet (+ 8 %) et Gerpennes (+ 6 %). En revanche, l'augmentation constatée sur les recyparcs de Chapelle-lez-Herlaimont (+ 24 %), Fontaine-l'Evêque (+ 20 %) et Montigny-le-Tilleul (+ 14 %) est probablement due à la fermeture du recyparc d'Anderlues entre le 14/05/2024 et le 06/08/2024, qui a fait chuter ses quantités collectées de - 35 % entre 2024 et 2023.

L'augmentation provient principalement des déchets verts et du bois. Elle est en partie compensée par la diminution des quantités de déchets inertes.

#### **3.3. Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte**

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et des déchets organiques. En 2024, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 9.008 tonnes de verre (soit - 25 tonnes ou - 0,3 % par rapport à 2023).

La stabilisation des quantités récoltées n'est pas générale ; les quantités récoltées à Châtelet et à Fleurus se stabilisent effectivement en 2024 après la grande augmentation constatée en 2023 grâce à la bonne intégration dans les habitudes des citoyens de ces deux Communes, du nouveau mode de collecte du verre mis en place en 2022, à savoir la collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore. En revanche, deux autres Communes voient leurs quantités progresser : Chapelle-lez-Herlaimont (+ 16 tonnes ou + 6 %) et Gerpennes (+ 27 tonnes ou + 7 %).

Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte quant à elles augmentent légèrement : elles atteignent 13.437 tonnes en 2024, soit une augmentation de + 155 tonnes ou de + 1 % par rapport à 2023.



Les quantités de PMC récoltées sont globalement en augmentation de 786 tonnes par rapport à 2023 et atteignent 10.465 tonnes en 2024 (+ 8 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Farciennes (+ 37 tonnes ou + 14 %), Fleurus (+ 76 tonnes ou + 14 %) et à Pont-à-Celles (+ 51 tonnes ou + 12 %). Depuis le démarrage progressif de l'application des nouvelles consignes de tri des PMC, les quantités collectées ont augmenté de 4.376 tonnes en 2024 par rapport à 2019, soit une augmentation de 72 %.

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de neuf Communes associées de la zone Tibi. Deux Communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs biodégradables en 2022, nous permettant d'acquérir l'expérience nécessaire à la généralisation, depuis janvier 2023, de cette collecte à l'ensemble des Communes collectées en sacs. Un tonnage global de 6.247 tonnes de déchets organiques a ainsi pu être collecté séparément en 2024 en vue d'une valorisation par biométhanisation.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont conformes aux résultats attendus pour les habitants bénéficiant de conteneurs à puce puisqu'on obtient une moyenne de près de 34 kg par an et par habitant concerné.

Concernant la collecte sélective des déchets organiques en sacs verts, les résultats observés sur les cinq Communes concernées se sont fixés à une moyenne d'un peu plus de 6 kg par an et par habitant lors de cette année 2024. Les résultats obtenus sur les deux Communes ayant débuté cette collecte dès 2022 sont à près de 9 kg par an et par habitant. La progression est donc bien marquée pour cette année 2024 ; elle est appelée à se poursuivre dans les années à venir par rapport aux quantités collectées dans d'autres zones intercommunales collectées en sacs, qui peuvent atteindre de l'ordre de 10 kg par an et par habitant, voire les dépasser.

## 4. LES COMPTES ANNUELS

### 4.1. Bilan et compte de résultats regroupés

#### 4.1.1. Bilan

	ACTIF	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>96.913.563,98 €</b>	<b>88.622.408,33 €</b>
Frais d'établissement	20	- €	- €
Immobilisations incorporelles	21	4.247,08 €	- €
Immobilisations corporelles	<b>22/27</b>	<b>96.188.688,82 €</b>	<b>87.902.780,25 €</b>
Terrains et construction	22	22.825.205,56 €	21.682.909,88 €
Installation, machines et outillage	23	65.275.622,72 €	59.580.393,40 €
Mobilier et matériel roulant	24	8.080.733,93 €	6.632.350,36 €
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	7.126,61 €	7.126,61 €
Immobilisations financières	<b>28</b>	<b>720.628,08 €</b>	<b>719.628,08 €</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>58.855.267,27 €</b>	<b>57.526.134,98 €</b>
Créances à plus d'un an	<b>29</b>	<b>16.683.980,92 €</b>	<b>13.906.142,60 €</b>
Créances commerciales	290	- €	- €
Autres créances	291	16.683.980,92 €	13.906.142,60 €
Stocks et commandes en cours d'exécution	<b>3</b>	<b>2.370.356,80 €</b>	<b>2.544.414,12 €</b>
Créances à un an au plus	<b>40/41</b>	<b>25.384.061,10 €</b>	<b>26.023.815,29 €</b>
Créances commerciales	40	8.256.784,05 €	5.263.015,09 €
Autres créances	41	17.127.277,05 €	20.760.800,20 €
Placements de trésorerie	<b>50/53</b>	<b>12.029.767,82 €</b>	<b>13.257.853,73 €</b>
Valeurs disponibles	<b>54/58</b>	<b>2.051.123,19 €</b>	<b>1.561.451,44 €</b>
Comptes de régularisations	<b>490/1</b>	<b>335.977,44 €</b>	<b>232.457,80 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>155.768.831,25 €</b>	<b>146.148.543,31 €</b>

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>31.534.995,83 €</b>	<b>29.197.127,07 €</b>
Apport	<b>10/11</b>	<b>6.533.010,96 €</b>	<b>6.533.432,39 €</b>
Disponibles	110	- €	- €
Indisponibles	111	6.533.010,96 €	6.533.432,39 €
Plus-value de réévaluation	<b>12</b>	<b>2.432.070,49 €</b>	<b>2.432.070,49 €</b>
Réserves	<b>13</b>	<b>1.766.412,75 €</b>	<b>1.766.412,75 €</b>
Réserves indisponibles	130/1	214.189,03 €	214.189,03 €
Réserves immunisées	132	- €	- €
Réserves disponibles	133	1.552.223,72 €	1.552.223,72 €
Bénéfice/Perte reporté(e)	<b>14</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Subsides en capital	<b>15</b>	<b>20.803.501,63 €</b>	<b>18.465.211,44 €</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES</b>	<b>29/58</b>	<b>18.942.871,08 €</b>	<b>23.894.985,10 €</b>
Provisions pour risques et charges	<b>160/5</b>	<b>18.942.871,08 €</b>	<b>23.894.985,10 €</b>
Grosses réparations et gros entretiens	162	5.179.539,06 €	5.879.978,14 €
Autres risques et charges	164/5	13.763.332,02 €	18.015.006,96 €
<b>DETTES</b>	<b>29/58</b>	<b>105.290.964,34 €</b>	<b>93.056.431,14 €</b>
Dettes à plus d'un an	<b>17</b>	<b>76.077.342,51 €</b>	<b>69.218.019,74 €</b>
Dettes financières	170/4	76.077.342,51 €	69.218.019,74 €
Dettes à un an au plus	<b>42/48</b>	<b>23.442.432,35 €</b>	<b>18.085.652,34 €</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.587.637,30 €	6.933.791,19 €
Dettes commerciales	44	4.973.498,52 €	3.417.958,25 €
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	5.818.980,08 €	6.159.626,97 €
Impôts	450/3	744.966,25 €	600.815,86 €
Rémunérations et charges sociales	454/9	5.074.013,83 €	5.558.811,11 €
Autres dettes	47/48	4.062.316,45 €	1.574.275,93 €
Comptes de régularisations	<b>492/3</b>	<b>5.771.189,48 €</b>	<b>5.752.759,06 €</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>155.768.831,25 €</b>	<b>146.148.543,31 €</b>

## 4.1.2. Compte de résultats

COMPTE DE RÉSULTATS REGROUPÉS		Réalisé 2023	Réalisé 2024
<b>70-76A</b>	<b>Ventes et prestation</b>	<b>37.266.875,20 €</b>	<b>38.444.528,32 €</b>
70	Chiffre d'affaires	22.605.226,15 €	23.172.619,88 €
74	Autres produits d'exploitation	14.211.640,44 €	15.259.221,61 €
76	Produits d'exploitation non récurrents	450.008,61 €	12.686,83 €
<b>60-66A</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>91.971.706,72 €</b>	<b>94.485.331,25 €</b>
60-61	Achats et Services et biens divers	29.502.126,51 €	32.250.759,91 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions	44.983.171,67 €	46.243.625,69 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	15.352.928,46 €	13.610.998,84 €
64	Autres charges d'exploitation	1.880.685,50 €	2.163.046,45 €
66	Charges d'exploitation non récurrentes	252.794,58 €	216.900,36 €
<b>9901</b>	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>- 54.704.831,52 €</b>	<b>- 56.040.802,93 €</b>
75	Produits financiers	2.442.678,16 €	2.533.593,70 €
65	Charges financières	1.140.769,77 €	946.317,94 €
<b>9903</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>- 53.402.923,13 €</b>	<b>- 54.453.527,17 €</b>
77	Régularisation d'impôt	- €	- €
67	Impôts sur le résultat	97.767,07 €	139.199,93 €
<b>9905</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>- 53.500.690,20 €</b>	<b>- 54.592.727,10 €</b>
88	Rétrocessions et produits affectés	11.507.654,18 €	12.016.654,19 €
<b>COÛT NET DES COMMUNES</b>		<b>- 41.993.036,02 €</b>	<b>- 42.576.072,91 €</b>

## 4.2. Commentaires financiers

### 4.2.1. Commentaires à l'Actif

#### Actifs immobilisés

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée de terrains et constructions (le Village du recyclage à Couillet et les 14 recyparcs), de l'Unité de Valorisation Énergétique à Pont-de-loup et du charroi.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 690.364,43 € et dont le détail est repris dans le rapport sur les participations ainsi que les cautions et garanties pour un montant de 29.263,65 €.

#### Actifs circulants

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée.

Le **stock** correspond aux approvisionnements en pièces pour le charroi, pour les conteneurs et pour l'Unité de Valorisation Énergétique ainsi que les différents sacs (OM, PMC, Orange, etc.).

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 5.263.015,09 € et les appels de fonds aux Communes adhérentes.

Les **placements de trésorerie** comprennent les fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle fondamental dans le préfinancement des investissements (recyparcs, bâtiment, charroi).

Les **valeurs disponibles** s'élèvent à 1.561.451,44 € et couvrent le besoin en trésorerie pour les opérations quotidiennes.

Les **comptes de régularisation** intègrent d'une part les produits reçus en 2025 mais concernant 2024 et d'autre part les charges à reporter telles que les assurances.

#### 4.2.2. Commentaires au Passif

##### Capitaux propres

L'**apport** indisponible s'élève à 6.533.432,39 € et correspond aux souscriptions des entités publiques ayant adhéré à un ou plusieurs de nos quatre secteurs.

Les parts, telles que reprises au point 1.B. de ce rapport, sont valorisées à leur valeur nominale qui s'élève à 24,7894 €.

La **plus-value de réévaluation** concerne majoritairement le site du Village du recyclage à Couillet pour un montant de 1.671.747,41 €.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories, la réserve indisponible pour un montant de 214.189,03 € et la réserve disponible pour un montant de 1.552.223,72 €.

Les **subsidés en capital** s'élèvent à 18.465.211,44 € et correspondent aux subsides reçus par les pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liées à l'exploitation (unité de valorisation énergétique et recyparcs).

##### Provisions et impôts différés

Les **provisions** se composent de 5.879.978,14 € pour les grosses réparations et gros entretiens de l'Unité de Valorisation Énergétique et de 18.015.006,96 € pour d'autres risques et charges tels que la cotisation de responsabilisation ou l'évacuation de terres potentiellement polluées.

##### Dettes

Les **dettes à plus d'un an** s'élèvent à 69.218.019,74 € et sont composées exclusivement de dettes financières contractées auprès des banques afin de couvrir les investissements en infrastructures ou en charroi.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 18.085.0652,34 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 6.933.791,19 €, les dettes commerciales pour 3.417.958,25 € et les dettes fiscales, salariales et sociales qui s'élèvent à 6.159.626,97 € et reprennent notamment les rémunérations 2024 à payer en 2025 ainsi que le précompte.

Les **comptes de régularisation** concernent principalement des produits à reporter pour un montant de 4.984.737,59 €.

#### 4.2.3. Commentaires du Compte de résultats

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 38.444.528,32 €.

L'année 2024 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 23.172.619,88 € contre 22.605.226,15 € en 2023.

Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent en 2024 à 15.259.221,61 € contre 14.211.640,44 € en 2023. Cette augmentation concerne principalement des charges salariales (dispenses pour travail en équipe ou de nuit, récupération de charges salariales concernant le personnel de Valtris).

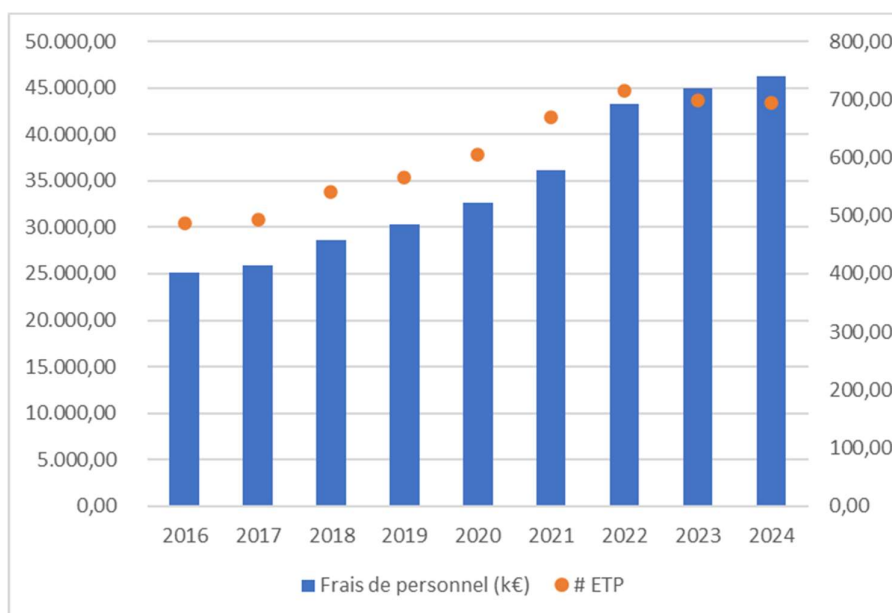
Les **produits d'exploitation non récurrents** s'élèvent à 12.686,83 € en 2024 et concernent la révision du taux de TVA récupérable de 2023.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 94.485.331,25 €.

Les **achats et services et biens divers** passent de 29.502.126,51 € en 2023 à 32.250.759,91 € en 2024. Ils comprennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées en porte-à-porte ou en recyparcs ainsi que le traitement ou la valorisation de ces dernières.

Les postes ayant connu une variation importante par rapport à l'exercice précédent sont les intérimaires, les assurances, la collecte et traitement des DSM, des encombrants et de l'organique ainsi que l'entretien et réparation des bâtiments et véhicules.

Les **rémunérations et charges sociales** représentent 48,9% du coût des ventes et prestations et s'élèvent à 46.243.625,69 €.



L'augmentation provient de l'application des annuités de la RGB ainsi que des deux indexations automatiques des salaires survenues en décembre 2023 et juin 2024.

Le poste **amortissements, réductions de valeur et provisions** se détaille comme suit :

- Amortissements : 8.693.788,27 €
- Réductions de valeur : -34.903,45 €
- Provisions pour risques et charges : 4.952.114,02 €

Les **autres charges d'exploitation** sont essentiellement composées de la taxe d'incinération pour 1.730.999,32 €, la taxe kilométrique pour 153.559,20 €, des charges d'exploitation d'exercices antérieurs pour 133.265,22 € et la taxe sur les eaux usées pour 59.339,02 €.

Les **charges d'exploitation non récurrentes** se chiffrent à 216.900,36 € et correspondent à la perte historique de subsides sur la ligne 2 de l'Unité de Valorisation Energétique.

Les **produits financiers** s'élèvent à 2.533.593,70 € et sont majoritairement composés des produits de placement de trésorerie.

Les **charges financières** s'élèvent à 946.317,94 € et concernent les intérêts des emprunts sur les investissements.

### 4.3. Comptes de résultats par secteur

Les comptes de résultats par secteur se présentent comme suit :

#### 4.3.1. Secteur 1

COMPTE DE RÉSULTATS SECTEUR 1		Réalisé 2023	Réalisé 2024
<b>70-76A</b>	<b>Ventes et prestation</b>	<b>35.271.975,53 €</b>	<b>36.429.322,61 €</b>
70	Chiffre d'affaires	22.586.583,51 €	23.149.914,72 €
74	Autres produits d'exploitation	12.235.383,41 €	13.266.721,06 €
76	Produits d'exploitation non récurrents	450.008,61 €	12.686,83 €
<b>60-66A</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>80.363.486,21 €</b>	<b>82.954.038,71 €</b>
60-61	Achats et Services et biens divers	27.490.256,14 €	30.139.021,65 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions	36.751.442,99 €	38.152.351,41 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	13.988.641,02 €	12.284.500,50 €
64	Autres charges d'exploitation	1.880.351,48 €	2.161.264,79 €
66	Charges d'exploitation non récurrentes	252.794,58 €	216.900,36 €
<b>9901</b>	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>- 45.091.510,68 €</b>	<b>- 46.524.716,10 €</b>
75	Produits financiers	2.437.844,43 €	2.522.649,71 €
65	Charges financières	1.102.121,45 €	911.194,82 €
<b>9903</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>- 43.755.787,70 €</b>	<b>- 44.913.261,21 €</b>
77	Régularisation d'impôt	- €	- €
67	Impôts sur le résultat	97.767,07 €	139.199,93 €
<b>9905</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>- 43.853.554,77 €</b>	<b>- 45.052.461,14 €</b>
88	Rétrocessions et produits affectés	11.507.654,18 €	12.016.654,19 €
<b>COÛT NET DES COMMUNES</b>		<b>- 32.345.900,59 €</b>	<b>- 33.035.806,95 €</b>

Le coût net du budget 2024 du Secteur 1 s'élevait à 33.096.628,70 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 donne un coût net s'élevant à 33.035.806,95 €, soit un **boni de 60.821,75 €** par rapport au budget initial.

#### Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A dans la perte à raison de 45.052.461,14 € conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des Communes, déduction faite des rétrocessions et produits affectés, s'élève à 33.035.806,95 €.

L'affectation de ce résultat pour les Communes du Secteur 1 sera réalisée suivant la clé de répartition des charges approuvée par l'Organe d'administration en date du 30 août 2010.

#### 4.3.2. Secteur 2 (Propreté et salubrité publique)

COMPTE DE RÉSULTATS SECTEUR 2		Réalisé 2023	Réalisé 2024
<b>70-76A</b>	<b>Ventes et prestation</b>	<b>1.994.899,67 €</b>	<b>2.015.205,71 €</b>
70	Chiffre d'affaires	18.642,64 €	22.705,16 €
74	Autres produits d'exploitation	1.976.257,03 €	1.992.500,55 €
76	Produits d'exploitation non récurrents	- €	- €
<b>60-66A</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>11.608.220,51 €</b>	<b>11.531.292,54 €</b>
60-61	Achats et Services et biens divers	2.011.870,37 €	2.111.738,26 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions	8.231.728,68 €	8.091.274,28 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	1.364.287,44 €	1.326.498,34 €
64	Autres charges d'exploitation	334,02 €	1.781,66 €
66	Charges d'exploitation non récurrentes	- €	- €
<b>9901</b>	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>- 9.613.320,84 €</b>	<b>- 9.516.086,83 €</b>
75	Produits financiers	4.833,73 €	10.943,99 €
65	Charges financières	38.648,32 €	35.123,12 €
<b>9903</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>- 9.647.135,43 €</b>	<b>- 9.540.265,96 €</b>
77	Régularisation d'impôt	- €	- €
67	Impôts sur le résultat	- €	- €
<b>9905</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>- 9.647.135,43 €</b>	<b>- 9.540.265,96 €</b>

Le coût net du budget 2024 du Secteur 2 s'élevait à 9.607.653,19 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 donne un coût net s'élevant à 9.540.265,96 €, soit un **boni de 67.837,23 €** par rapport au budget initial.

#### Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie C dans la perte à raison de 9.540.265,96 € conformément aux dispositions statutaires.

L'affectation de ce résultat pour les Communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges du Secteur 2.

#### **4.4. Informations complémentaires**

##### **4.4.1. Risques et incertitudes**

L'Organe d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Une attention particulière est à porter au risque de pollution des terres excavées du site de Couillet (ancien travaux de voirie, bâtiment collecte/propreté, futur atelier charroi). A cette fin, une provision a été constituée afin de couvrir le risque d'une dépollution le cas échéant.

Cependant, tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

##### **4.4.2. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun élément important n'est à signaler.

##### **4.4.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société**

Une cotisation de responsabilisation est due par tout pouvoir local dont le montant financé par la cotisation de base n'est pas suffisant pour payer les pensions de son personnel statutaire aujourd'hui à la retraite.

Une réactualisation de l'étude 2014 « Publiplan » a été réalisée en 2022 par Ethias afin d'estimer à terme la charge de cette cotisation pour Tibi.

Cela a donné une simulation du montant total des cotisations de responsabilisation s'élevant à 270.471.760,86 € en 2071 avec un premier montant à payer de 677.700,06 € dès l'exercice 2030 et un pic de cotisation de 10.466.603,98 € en 2050.

La dernière simulation sur cinq ans du Service Fédéral des Pensions, reçue le 25/10/2024, montre quant à elle que le premier montant à payer serait de 72.547 € dès 2026.

##### **4.4.4. Activité recherche et développement**

Néant.

##### **4.4.5. Règles de continuité**

Compte tenu de l'intervention statutaire des associés dans la perte, la justification des règles de continuité reprises à l'article 3:6 paragraphe 1 alinéa 6 du Code des sociétés et des associations permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

##### **4.4.6. Acquisition d'actions propres**

Néant.

##### **4.4.7. Succursales**

Néant.

##### **4.4.8. Utilisation d'instruments financiers**

L'Intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.



#### **4.4.9. Litiges gérés par l'Organe d'administration et/ou le Bureau exécutif au cours de l'exercice**

Néant.

#### **4.5. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit**

L'Organe d'administration de Tibi constitue en son sein un Comité d'audit.

Le Comité d'audit est composé de maximum cinq membres de l'Organe d'administration qui ne sont pas membres du Bureau exécutif.

Le Comité d'audit désigne son Président parmi ses membres.

Au moins un membre du Comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le délégué à la gestion journalière (Directeur Général) y siège avec voix consultative.

Sans préjudice des autres missions qui peuvent lui être confiées par la réglementation, le Comité d'audit aide l'Organe d'administration et le Bureau exécutif de Tibi à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de Tibi et à la qualité du contrôle interne et externe et de l'information délivrée aux associés de Tibi et au marché. Le Comité formule tous avis et recommandations à l'Organe d'administration et au Bureau exécutif dans ces domaines.

En particulier, le Comité est chargé des missions suivantes :

- la communication à l'Organe d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport à l'Organe d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

En sa réunion du 25 juin 2019, l'Organe d'administration de Tibi, convaincu que les personnes ci-après, peuvent exercer leur mission en toute indépendance, et sur base de leur expérience acquise en matière de gestion et de bonne gouvernance, a décidé, à l'unanimité, de désigner comme membres du Comité d'audit, Manon Choël, Maxime

Felon, Dominique Grenier, Céline Meersman et Mathieu Perin. En ses réunions du 25 novembre 2020, 20 septembre 2023 et 26 juin 2024, l'Organe d'administration de Tibi, toujours animé de la même conviction, a coopté respectivement Eric Charlet en remplacement de Céline Meersman, Line Manouvrier en remplacement de Maxime Felon et Laetitia Dehan en remplacement de Manon Choël.

Le Comité d'audit s'est réuni le 18/04/2025 en présence des réviseurs.

## 5. LES MARCHÉS PUBLICS

Référence	Objet du marché	Durée du marché en moi	Montant d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2024-006	le recyclage et le traitement des déchets de plastiques agricoles non dangereux.	48	54.500 €	FM	18-01-24	17-01-28	1. RENEWI BELGIUM SA 2. VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA
2023-039	la livraison et l'installation de capteurs IoT pour divers contenants	48	134.828 €	PNDAPP	01-02-24	4-02-28	SUIVO SA
CDA 2023-006	le chargement, l'émission, la distribution et la gestion de titres-repas et écochèques au format électronique	48	6.285.888 €	PO	01-02-24	2-05-28	PLUXEE BELGIUM SA
2023-040	le transport, le traitement et la valorisation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères de l'UVE	48	1.834.640 €	PO	22-02-24	17-05-28	VEOLIA TREATMENT & RECYCLING BE SA
2024-004-LOT 01	la valorisation des déchets verts et la fourniture de compost de qualité - <i>LOT 01 Valorisation des déchets verts</i>	48	1.685.200 €	PO	22-02-24	15-06-28	SEDE BENELUX SA
2024-004-LOT 02	la valorisation des déchets verts et la fourniture de compost de qualité - <i>LOT 02 Fourniture de compost de qualité</i>	48	11.000 €	PO	22-02-24	15-06-28	SEDE BENELUX SA
CDA 2024-002	la réalisation d'analyses vibratoires sur les équipements de l'Unité de Valorisation Énergétique de TIBI et le centre de tri de VALTRIS	48	73.950 €	PNSPP	22-02-24	25-02-28	EQUANS SA
2024-001	le montage et la réparation de calorifuge sur les installations de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de TIBI	48	141.270 €	PNDAPP	14-03-24	14-03-28	ISOLATION NOUVELLE SA
CDA 2023-011-LOT 01	la maintenance de la robinetterie (y-compris l'intervention en urgence) pour l'Unité de Valorisation Énergétique de TIBI et le Centre de Tri VALTRIS - LOT 01 : Maintenances et tarages soupapes et pressostats	48	54.453 €	PO	14-03-24	2-04-28	TUBE BELGIUM SA
CDA 2023-011-LOT 02	la maintenance de la robinetterie (y-compris l'intervention en urgence) pour l'Unité de Valorisation Énergétique de TIBI et le Centre de Tri VALTRIS - LOT 02 : Maintenances vannes et niveau à glace	48	171.710 €	PO	14-03-24	2-04-28	TUBE BELGIUM SA
2023-049-LOT 01	la livraison de divers sacs pour Tibi - <i>LOT 01 : Fourniture et livraison de sacs blancs pour déchets résiduels</i>	48	1.693.120 €	PO	04-04-24	22-04-28	JEMACO SA
2023-049-LOT 02	la livraison de divers sacs pour Tibi - <i>LOT 02 : Fourniture et livraison de sacs bleus PMC</i>	48	1.211.000 €	PO	04-04-24	22-04-28	JEMACO SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-049-LOT 03	la livraison de divers sacs pour Tibi - LOT 03 : <i>Fourniture et livraison de sacs verts pour déchets organiques</i>	48	441.984 €	PO	04-04-24	22-04-28	THE COMPOST BAG COMPANY SA
2023-049-LOT 04	la livraison de divers sacs pour Tibi - LOT 04 : <i>Fourniture et livraison de sacs en polyéthylène pour l'Unité de Propreté Publique</i>	48	158.212 €	PO	04-04-24	17-05-28	MURAPACK SRL
2024-007-LOT 01	la réparation des tours du laveur du four 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - LOT 01 - <i>le remplacement de conduites d'eau connectées aux tours du laveur de fumées</i>	48	135.900 €	PO	04-04-24	07-04-28	DF PLASTIQUE SRL
2024-007-LOT 02	la réparation des tours du laveur du four 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - LOT 02 - <i>la rénovation de l'intérieur des tours du laveur</i>	48	426.200 €	PO	04-04-24	07-04-28	DF PLASTIQUE SRL
2024-007-LOT 04	la réparation des tours du laveur du four 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - LOT 04 - <i>le remplacement de tableaux de distribution d'eau</i>	48	98.100 €	PO	04-04-24	07-04-28	DF PLASTIQUE SRL
2024-009	la livraison de réactifs solides destinés au traitement des eaux résultant du traitement des fumées des deux lignes d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi	48	144.908,20 €	PNDAPP	25-04-24	21-07-28	CARMEUSE SA
2024-014	le transport par camion des conteneurs des recyparcs de Tibi vers des filières appropriées	24	voir montant dans le dossier car plusieurs prix en fonction des cas décrits dans le marché	PNSPP	25-04-24	25-04-26	1. JUBILE INVEST SA 2. VANHEEDE ENVIRONMENTAL LOGISTICS SA
2024-019	la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de verre creux provenant de collectes sélectives de Tibi	12	363.150,00 €	PDV	14-05-24	30-06-25	MINERALE SA
CDA 2023-001	le traitement des envois postaux sortants (enlèvement, tri, affranchissement et transport des courriers adressés nationaux et internationaux, envois recommandés et colis jusqu'à 10 kg)	48	178.582 €	PNSPP	14-05-24	14-05-28	BPOST SA
2024-040	la désignation d'un muséographe dans le cadre du projet d'exposition temporaire	24	29.950,00 €	FM	31-05-24	02-06-26	NEO MUSEO S2R / SRL

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2024-010	la livraison de plusieurs camions porte-conteneurs "diesel"	48	1.186.250,00 €	PO	06-06-24	26-06-28	<b>VOLET A</b> : AB LENS MOTOR SA <b>VOLET B</b> : AB LENS MOTOR SA SCANIA BELGIUM SA SONODI TRUCKS SA
2024-016	la livraison et le remplacement ou la réparation des bandes transporteuses de mâchefers de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Tibi	48	76.866,56 €	PNSPP	06-06-24	18-06-28	ABM-TECNA SA
2024-024	la livraison de plusieurs camions « compacteurs mono-benne à immondices » roulant au diesel	48	1.116.060,00 €	PO	06-06-24	26-06-28	<b>VOLET A</b> : ECMA SOLUTIONS SRL <b>VOLET B</b> : ECMA SOLUTIONS SRL MOL CY SA ;
2024-025	le dépôt, l'acquisition et le recyclage des déchets de plastiques durs en mélange collectés par TIBI au sein des recyparcs ou autres	48	310.000,00 €	PO	06-06-24	30-06-28	<b>VOLET A</b> : BRUCO SUD SA <b>VOLET B</b> : BRUCO SUD SA RENEWI BELGIUM SA VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIA SA
2024-041	la livraison de jouets de Saint-Nicolas pour 2024	One shot	11.026,62 €	FM	27-06-24	NA	EXCALIBUR SA
CDA 2024-004-LOT 01	la livraison de divers équipements de protection individuelle (EPI) - LOT 01 : protection du pied	48	154.715 €	PO	27-06-24	3-11-28	<b>VOLET A</b> : VDP SA <b>VOLET B</b> : VDP SA PROSAFETY SRL LYRECO BELGIUM SA
CDA 2024-004-LOT 02	la livraison de divers équipements de protection individuelle (EPI) - LOT 02 : vêtements de travail	48	156.224 €	PO	27-06-24	3-11-28	<b>VOLET A</b> : CARBONE + SA <b>VOLET B</b> : CARBONE + SA PROSAFETY SRL

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2024-032	le ramassage, l'enlèvement et le traitement des déchets d'animaux morts – cadavres entiers ou parties du corps trouvés sur le territoire des administrations publiques faisant appel aux services de Tibi.	48	16.425,00 €	FM	03-07-24	02-07-28	RENDAC UDES SRL
2024-030 - LOT 01	la livraison de réactifs pour les installations de traitement des eaux de chaudière ainsi que les analyses de la qualité des eaux de chaudière de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - <i>LOT 01 - livraison de réactifs pour les installations de traitement des eaux de chaudière ainsi que les analyses de la qualité des eaux de chaudière</i>	48	162.792,00 €	PNDAPP	18-07-24	21-07-28	CLARFLOK SA
2024-030 - LOT 02	la livraison de réactifs pour les installations de traitement des eaux de chaudière ainsi que les analyses de la qualité des eaux de chaudière de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - <i>LOT 02 - maintenance de la chaîne de déminéralisation et de son osmoseuse</i>	48	40.488,00 €	PNDAPP	18-07-24	21-07-28	CLARFLOK SA
2024-033	la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de verre plat collectés par les services de Tibi	24	12.400,00 €	PDV	18-07-24	31-10-26	MINERALE SA
CDA 2023-009	ayant pour objet la gestion globale de contenants à boisson réutilisables	48	101.019 €	PO	18-07-24	31-08-28	ECOCUP BELGIUM SRL
2024-029	la maintenance du système de protection incendie de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi	48	36.860,00 €	PNSPP	21-08-24	25-08-28	INTERNATIONAL FIRE CONTROL SA
2024-003-LOT 01	l'extension du réseau incendie de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de TIBI - <i>LOT 1 - Etude, fourniture, montage et mise en service d'un réseau de sprinklage de protection des ponts-roulants</i>	One shot	86.809 €	PNDAPP	21-08-24	NA	INTERNAL FIRE CONTROL SA
2024-051	la mise en œuvre d'une solution de consultation des données du Registre national dans le cadre des Sanctions Administratives Communales (SAC) et dans le cadre du nouveau Décret Délinquance Environnementale en Région Wallonne	48	14.333 €	FM	05-09-24	4-09-28	CIVADIS SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
CDA 2024-005 - LOT 01	la désignation d'un pool d'agences dans le cadre de la mise à disposition de personnel intérimaires - LOT 01 : mise à disposition de personnel ouvriers	48	4.300.000 €	PO	12-09-24	2-10-28	1. DAOUST SA 2. LEM INTERIM SA 3.RANDSTAD BELGIUM SA 4.TEMPO-TEAM SA 5.ADECCO PERSONNEL SERVICES SA 6. GSPJ ACCENT GROUP SA 7. VIVALDIS INTERIM SA 8. KONVERT INTERIM WALLONIE SA 9. MANPOWER BELGIUM SA 10. UNIQUE SA
CDA 2024-005 - LOT 02	la désignation d'un pool d'agences dans le cadre de la mise à disposition de personnel intérimaires - LOT 02 : mise à disposition de personnel employés	48	212.000 €	PO	12-09-24	3-10-28	1. DAOUST SA 2.RANDSTAD BELGIUM SA 3. LEM INTERIM SA 4.TEMPO-TEAM SA 5.ADECCO PERSONNEL SERVICES SA 6. GSPJ ACCENT GROUP SA 7. MANPOWER BELGIUM SA 8. KONVERT INTERIM WALLONIE SA 9. UNIQUE SA 10. ACTIEF INTERIM SA
CDA 2024-005 - LOT 03	la désignation d'un pool d'agences dans le cadre de la mise à disposition de personnel intérimaires - LOT 03 : mise à disposition d'étudiants	48	532.000 €	PO	12-09-24	3-10-28	LEM INTERIM SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
CDA 2024-005 - LOT 04	la désignation d'un pool d'agences dans le cadre de la mise à disposition de personnel intérimaires - LOT 04 : mise à disposition de techniciens	48	665.000 €	PO	12-09-24	3-10-28	1.DAOUST SA 2.LEM INTERIM SA 3.TEMPO-TEAM SA 4.ADECCO PERSONNEL SERVICES SA 5.RANDSTAD BELGIUM SA 6.UNIQUE SA 7.KONVERT INTERIM WALLONIE SA 8.VIVALDIS INTERIM SA 9.GSPJ ACCENT GROUP SA 10.MANPOWER BELGIUM SA
2024-036	la valorisation des déchets inertes et la fourniture de granulats recyclés (en options autorisées)	48	2.612.700,00 €	PO	26-09-24	31-01-29	RECYMEX SA
2024-059	l'étude, la fourniture, le montage et la mise en service d'une assistance automatique de l'action d'extinction de la fosse de stockage des déchets par détection caméra	One shot	219.402 €	PNDAPP	26-09-24	NA	INTERNATIONAL FIRE CONTROL SA
CDA 2024-003	la désignation d'un concessionnaire en vue de lui confier la gestion complète de distributeurs automatiques de boissons froides et snacks.	60	0 €	MEC (pas un marché)	26-09-24	30-09-29	COFEO SERVICES SA
CDA 2023-008	la livraison de matériel sanitaire	48	931.430 €	PO	15-10-24	18-11-28	SUPERSANIT SA
2024-052	la maintenance et la réparation d'aspirateurs urbains de marque GLUTTON	48	121.457 €	PNSPP	07-11-24	31-12-28	GLUTTON® CLEANING MACHINES SA
2024-018	le remplacement de l'échangeur fumées-fumées de la ligne 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Pont-de-Loup	One shot	617.000,00 €	PNSPP	28-11-24	NA	FLUCORREX AG
2024-021 - LOT 01	la réalisation, livraison et réparation de composants hydrauliques et pneumatiques	48	325.475,52 €	PO	28-11-24	17-12-28	CHRONO FLEX BELGIUM SA ; AFMECH SA ; COMET BELGIUM SA ;

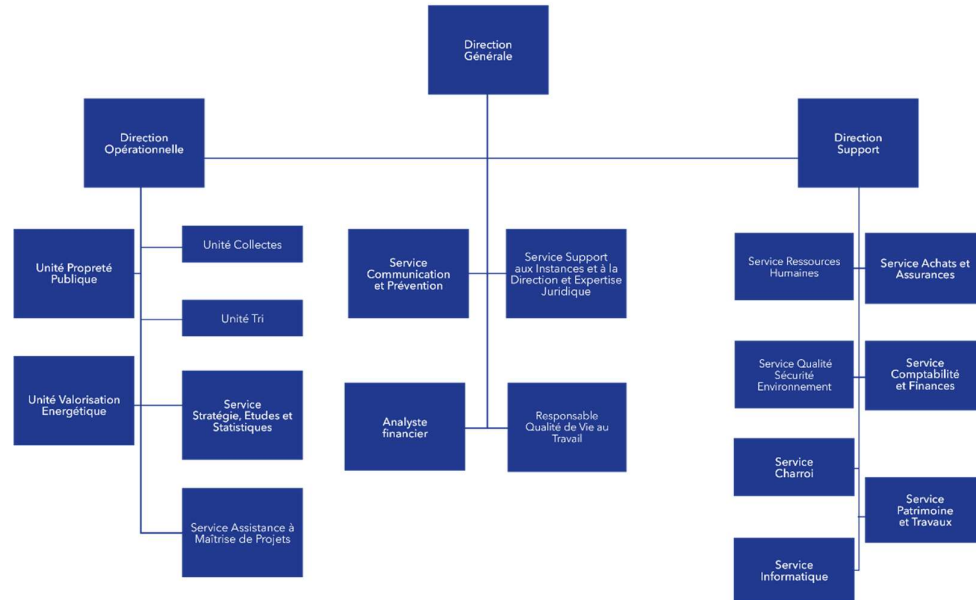


Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution Htva	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2024-046	la valorisation des déchets encombrants dits de plafonnages	48	2.098.650 €	PO	28-11-24	31-12-29	RENEWI SA BRUCO SUD SA
2024-053	la désignation d'un réviseur d'entreprise comme commissaire pour les exercices comptables 2025, 2026 et 2027	36	84.000 €	PNSPP	28-11-24	31-12-27	JOIRIS ROUSSEAU ET Co SRL
2024-063	la livraison et la maintenance de nettoyeurs haute pression sur châssis	48	24.598 €	FM	28-11-24	27-11-28	GRUPE DONEUX SA
CDA 2024-008	la désignation d'un Data Protection Officer (DPO) externe en vue de la mise en conformité et/ou du maintien du respect de la réglementation « RGPD » au profit de TIBI et de ses adhérents	48	318.240 €	PNSPP	28-11-24	31-01-29	OCTOGONE CONSULTING SRL
2024-055 - LOT 001	la livraison de conteneurs de divers volumes et de conteneurs destinés aux Déchets Spéciaux des Ménages (DSM) - <i>LOT 001 - Livraison de conteneurs de 30 m<sup>3</sup>, 25 m<sup>3</sup>, 20 m<sup>3</sup> et 10 m<sup>3</sup></i>	48	504.316 €	PO	19-12-24	31-01-29	<b>VOLET A :</b> VR CONTENEUR SPRL <b>VOLET B :</b> 1. VR CONTENEUR SPRL 2. TECHNICAS SA
2024-055 - LOT 002	la livraison de conteneurs de divers volumes et de conteneurs destinés aux Déchets Spéciaux des Ménages (DSM) - <i>LOT 002 - Livraison de conteneurs destinés aux Déchets Spéciaux des Ménages (DSM)</i>	48	119.025 €	PO	19-12-24	9-01-29	<b>VOLET A :</b> TECHNICAS SA <b>VOLET B :</b> 1. TECHNICAS SA 2. VR CONTENEUR SPRL

## 6. LA STRUCTURE DE L'EMPLOI

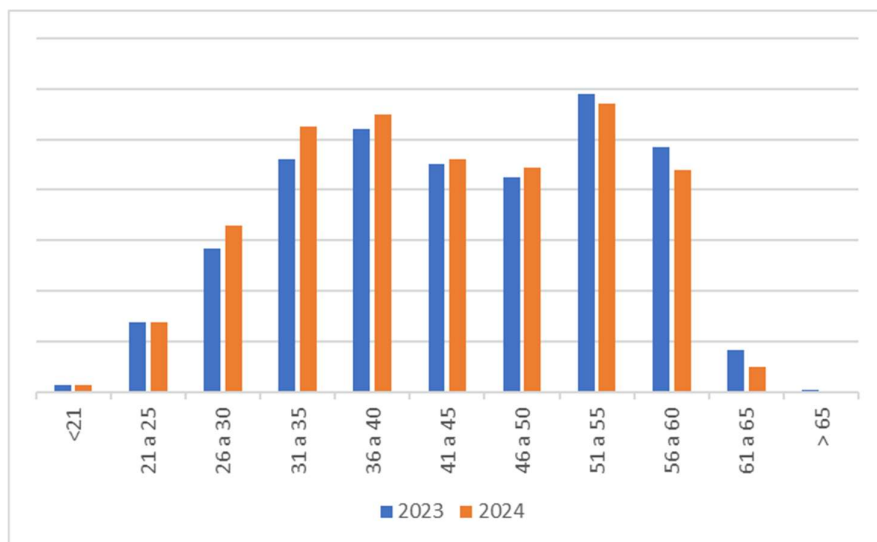
Conformément à l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de gestion : les lignes de développement reprennent, notamment, les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

### 6.1. Organigramme



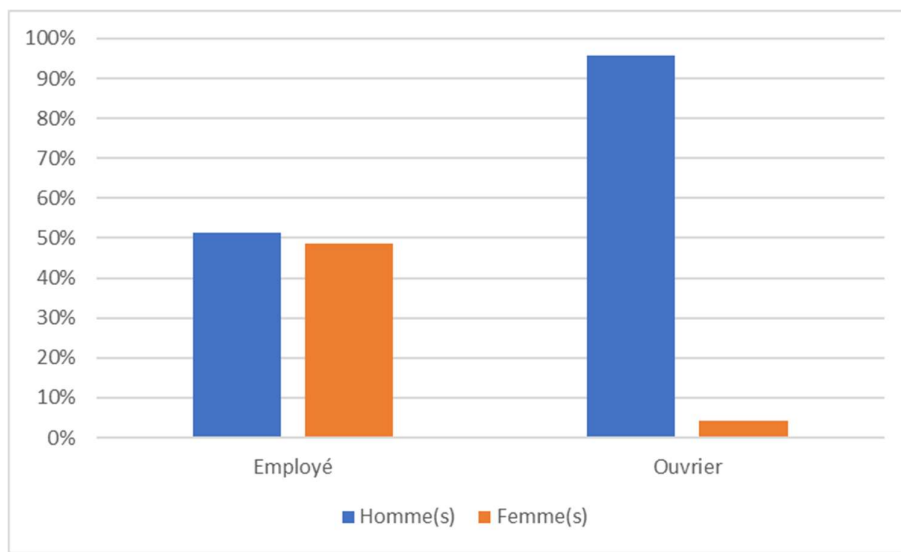
## 6.2. Catégorisation du personnel

### Répartition du personnel par catégorie d'âge



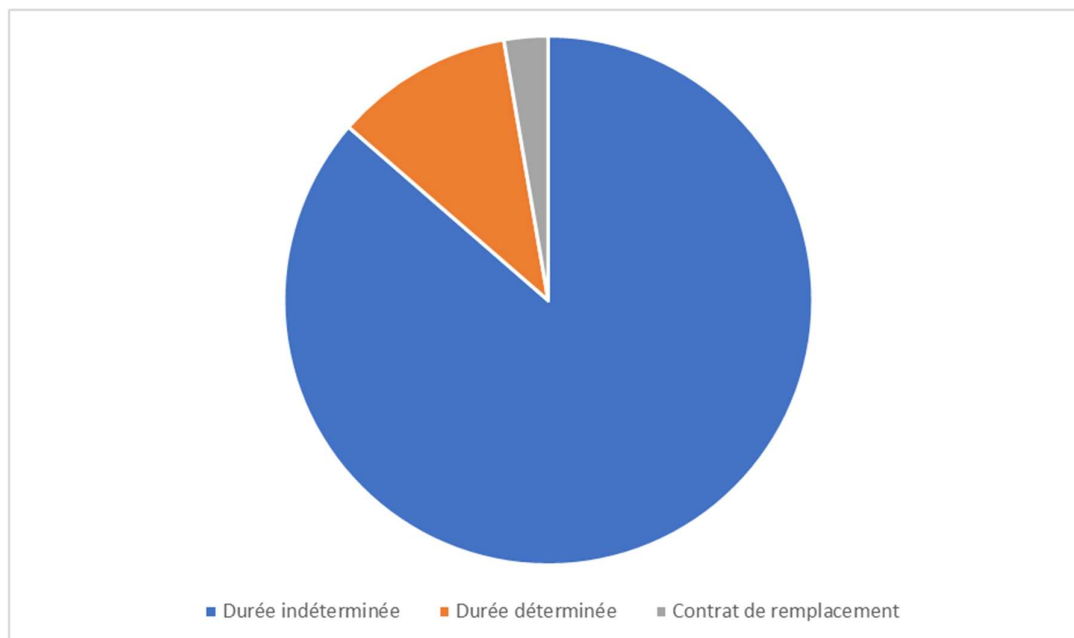
Notre Intercommunale connaît une évolution de la moyenne d'âge de son personnel avec près de 3% en plus d'agents de moins de 36 ans et 1% en moins d'agents de plus de 55 ans.

### Répartition du personnel par genre



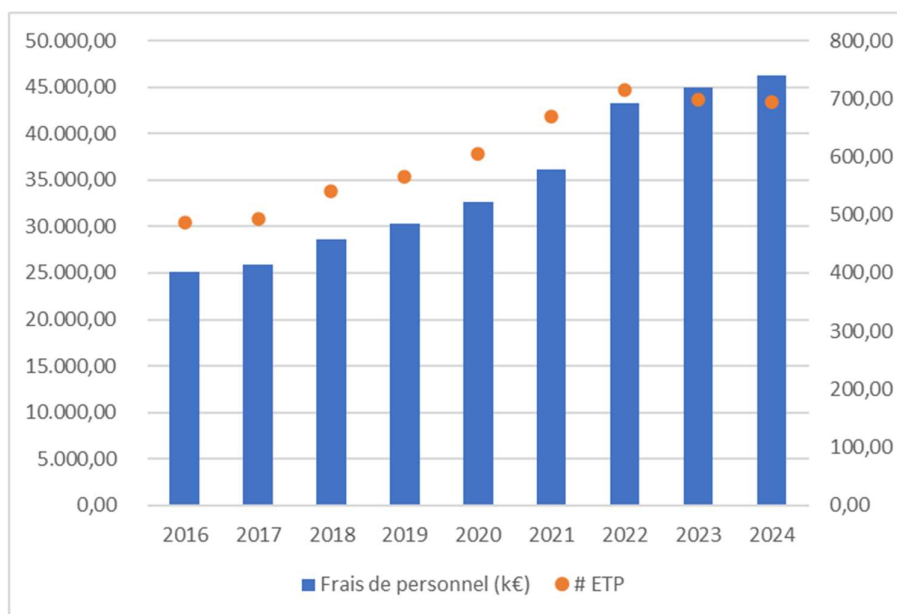
Notre personnel est majoritairement masculin dans les métiers de terrain en raison de la prépondérance historique des hommes dans ces métiers souvent physiques. Cependant, la mise en place de conditions favorisant la féminisation de nos métiers commence à porter ses fruits avec un accroissement des engagements pour les métiers de terrain (fonction de balayeur de rue ou encore de préposé recyparcs).

### Répartition du personnel par type de contrat



La répartition des types de contrat reste stable démontrant que la volonté de pérenniser l'emploi demeure au cœur de la politique Ressources Humaines de l'Intercommunale.

### 6.3. Evolution du volume de l'emploi et des frais de personnel



Nous constatons en 2024 une augmentation du nombre de temps partiels, principalement liée au régime des fins de carrière.

L'augmentation des frais de personnel s'explique, quant à elle, par les deux indexations automatiques des salaires survenues en décembre 2023 et juin 2024.

## 7. LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de Tibi pour les prochaines années est détaillée dans son Plan Stratégique 2023-2025 et téléchargeable sur son site internet.

## 8. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

COMPTE DE RÉSULTATS REGROUPÉS		Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
<b>70-76A</b>	<b>Ventes et prestation</b>	<b>37.393.315 €</b>	<b>36.182.634 €</b>	<b>38.444.528 €</b>	<b>37.643.242 €</b>
70	Chiffre d'affaires	23.244.628 €	23.499.082 €	23.172.620 €	24.117.889 €
74	Autres produits d'exploitation	13.698.678 €	12.683.552 €	15.259.222 €	13.505.353 €
76	Produits d'exploitation non récurrents	450.009 €	- €	12.687 €	20.000 €
<b>60-66A</b>	<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>92.098.146 €</b>	<b>92.152.682 €</b>	<b>94.485.331 €</b>	<b>94.204.813 €</b>
60-61	Achats et Services et biens divers	29.628.566 €	31.373.777 €	32.250.760 €	33.159.477 €
62	Rémunérations, charges sociales et pensions	44.983.172 €	48.955.329 €	46.243.626 €	49.148.856 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	15.352.928 €	9.546.709 €	13.610.999 €	9.597.029 €
64	Autres charges d'exploitation	1.880.686 €	2.059.967 €	2.163.046 €	2.082.550 €
66	Charges d'exploitation non récurrentes	252.795 €	216.900 €	216.900 €	216.901 €
<b>9901</b>	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>- 54.704.832 €</b>	<b>- 55.970.048 €</b>	<b>- 56.040.803 €</b>	<b>- 56.561.572 €</b>
75	Produits financiers	2.442.678 €	2.054.248 €	2.533.594 €	2.164.822 €
65	Charges financières	1.140.770 €	985.727 €	946.318 €	1.024.868 €
<b>9903</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>- 53.402.923 €</b>	<b>- 54.901.527 €</b>	<b>- 54.453.527 €</b>	<b>- 55.421.617 €</b>
77	Régularisation d'impôt	- €	- €	- €	- €
67	Impôts sur le résultat	97.767 €	40.000 €	139.200 €	40.000 €
<b>9905</b>	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>- 53.500.690 €</b>	<b>- 54.941.527 €</b>	<b>- 54.592.727 €</b>	<b>- 55.461.617 €</b>
88	Rétrocessions et produits affectés	11.507.654 €	12.253.199 €	12.016.654 €	11.966.280 €
	<b>COÛT NET DES COMMUNES</b>	<b>- 41.993.036 €</b>	<b>- 42.688.328 €</b>	<b>- 42.576.073 €</b>	<b>- 43.495.337 €</b>

## INFORMATIONS

### **Tibi**

Entreprise publique de gestion intégrée de déchets  
Société coopérative - Intercommunale  
TVA BE 0201 543 234 - RPM Hainaut division Charleroi  
L'Unité de Valorisation Energétique est certifiée 14001 et EMAS.

### **Rapport annuel :**

Notre rapport annuel est publié sur [www.tibi.be](http://www.tibi.be) au format PDF.

Tibi  
Rue du Déversoir 1  
6010 Charleroi (Couillet)  
Tél. : 0800/94 234  
<http://www.tibi.be>

Mohamed FEKRIOUI,  
Président de l'Organe d'administration



# **ANNEXES**







Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

---

# RAPPORT SPÉCIFIQUE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS



**Exercice 2024**



<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	BE 0201.543.234
<b>Type d'institution</b>	Société Coopérative
<b>Nom de l'institution</b>	Tibi
<b>Période de reporting</b>	2024
<b>Objet du rapport</b>	Rapport spécifique de l'Organe d'administration sur les prises de participation au capital de société en application des articles L1512-5 et L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

## 1. INTRODUCTION

Le présent document reprend toutes les structures auxquelles participe Tibi. Il répond notamment au prescrit de l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) qui stipule qu'un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par l'Organe d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an.

## **2. SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE**

### **2.1. BASE LÉGALE**

Art. L5111-1 10° du CDLD

Société à participation publique locale significative : société répondant aux critères suivants :

- a) Être une société de droit belge ou dont un siège d'exploitation est établi en Belgique ;
- b) Ne pas être une intercommunale, une association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, une régie communale ou provinciale autonome, une ASBL communale ou provinciale, une association de projet, une société de logement, un organisme visé à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;
- c) Et dans laquelle une ou plusieurs communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement, ou personne morale ou association de fait associant plusieurs des autorités précitées détiennent seules, ou conjointement avec la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, directement ou indirectement une participation au capital supérieure à cinquante pourcents du capital ; ou désignent plus de cinquante pourcents des membres du principal organe de gestion. Lorsque la participation au capital par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-après, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138. Lorsque le nombre de membres du principal organe de gestion désigné par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure au nombre de membres du principal organe de gestion désigné par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-avant, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.

## 2.2. VALTRIS SC

Création : le 12 janvier 2012

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Charleroi (Couillet)

N° d'entreprise : BE 0842.689.280

Objet : L'entreprise est active dans le tri des PMC, et est détenue par les trois Intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP Environnement, inBW et Tibi.

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 5.560 parts sociales pour une valorisation comptable de 556.000 €, soit encore 99,64 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- inBW : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.
- BEP Environnement : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2024 :

L'année 2024 a été marquée par une modification importante de la première étape du processus de tri. En effet, l'ouvreur de sacs datant de 2013 a été remplacé par un nouvel équipement, plus performant, afin de garantir une meilleure ouverture des sacs bleus et donc une meilleure qualité de tri. La mise en service de ce nouvel équipement a eu lieu à la mi-décembre 2024.

En 2024, le centre de tri a permis de traiter un total de 48.153 tonnes de PMC. Les gisements proviennent du BEP pour 30,77%, Tibi pour 21,74 %, inBW pour 23,45%.

D'autres apports ont significativement contribué aux quantités de PMC triées, à savoir 17,84% provenant de la province du Luxembourg (IDELUX Environnement) et 6,00% de PMC Entreprises.

### **2.3. LA RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE**

Création : le 26 décembre 2012

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Charleroi (Couillet)

N° d'entreprise : BE 0500.518.218

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

- toutes prestations de service en rapport avec la collecte, le tri, le traitement, le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage de déchets ;
- la réparation, la restauration, la vérification, le relookage et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés ;
- la vente d'objets de réemploi et d'éco-consommation ;
- la préservation de l'environnement par une réutilisation maximale des biens ou déchets collectés.

La société a pour buts sociaux internes et externes de :

- favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi ;
- travailler dans le respect des personnes et de l'environnement et de s'attacher à procurer à ceux qui travaillent en son sein des conditions et une rémunération dignes et respectueuses des compétences de chacun ;
- prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, au réemploi et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés ;
- sensibiliser et former aux enjeux environnementaux de la politique des déchets.

La société n'a pas pour but de procurer à ses associés un bénéfice patrimonial direct ou indirect.

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 42 parts sociales pour une valorisation comptable de 4.000 €, soit encore 33,33 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- Le CPAS de Charleroi : 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social
- IGRETEC : 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2024 :

En 2024, l'entreprise a collecté 2.219 tonnes de biens/objets encombrants sur 12 Communes représentant plus de 397.000 habitants. Ces chiffres exprimés en nombre d'enlèvements représentent plus de 12.500 interventions réalisées au domicile des ménages. Au niveau du traitement/tri, pas loin de 9% du tonnage trié a été dirigé vers une filière de réemploi, plus de 73% vers une filière de recyclage et moins de 18% vers une filière de valorisation énergétique.

### **3. SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES TIBI DETIENT UNE PARTICIPATION**

#### **3.1. BASE LÉGALE**

Article L1512-5 du CDLD (Introduit dans la législation par le Décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales).

Les intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toute société lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Toute prise de participation au capital d'une société est décidée par l'Organe d'administration. Un rapport spécifique sur ces décisions est présenté à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3.

Toutefois, lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci ou équivalente à au moins un cinquième des fonds propres de l'Intercommunale, la prise de participation est décidée par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix présentes, en ce compris la majorité simple des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

#### **3.2. COPIDEC SC**

Création : le 17 octobre 2013

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Route de la Lache,4 à 5150 Floriffoux

N° d'entreprise : BE 0541.505.963

Objet : La COPIDEC est la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets. Elle exécute des missions d'intérêt général et de représentation pour des questions communes relatives à la défense de leurs activités et étudie toute question technique relevant du domaine de la collecte, du traitement ou de la valorisation de déchets.

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 50 parts pour une valorisation comptable de 5.000 €, soit 14,28 % du capital social.

#### **3.3. RECYMEX SA**

Création : le 13 décembre 1995

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue des Roseaux, 62 à 7331 Baudour

N° d'entreprise : BE 0456.821.795

Objet : L'entreprise est active dans le domaine du recyclage des déchets inertes ainsi que dans les matières gravitant autour de la gestion des terres de déblais. Elle est détenue par des entreprises privées et publiques actives dans le domaine de la construction et du secteur du déchet.

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 4.310 parts pour une valorisation comptable de 121.838,32 € soit 10,78 % du capital.

### **3.4. IMIO SC**

Création : 28 novembre 2011

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue Leon Morel, 1 à 5032 Gembloux (Isnes)

N° d'entreprise : BE 0841.470.248

Objet : iMio fournit aux pouvoirs locaux des produits et services informatiques permettant d'améliorer leur gestion interne, leur gouvernance ou les relations avec les citoyens.

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 1 part pour une valorisation comptable de 3,71 € soit 0,006 % du capital social.

### **3.5. IGRETEC SC**

Création : le 6 juin 1946

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

N° d'entreprise : BE 0201.741.786

Objet : Igretec est active dans différents pôles d'activités de la Région de Charleroi (développement économique, gestion des ouvrages d'épuration, missions de bureau d'études spécialisé en conception, réalisation et mise en œuvre de projets de type urbanistique, missions spécifiques dans le domaine énergétique, etc.).

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 552 parts pour une valorisation comptable de 3.422,40 € soit 0,0026 % du capital social.

### **3.6. NEOVIA SC**

Création : le 23 février 2021

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

N° d'entreprise : BE 0763.967.347

Objet : Neovia a pour finalité de soutenir les Villes, Communes ainsi que d'autres personnes morales contrôlées par ces mêmes Villes et Communes dans le développement de leur autonomie énergétique en garantissant un lien étroit entre leurs productions renouvelables et leurs consommations dans une optique d'autoconsommation directe sur site ou collective via les communautés d'énergie renouvelable (CER) et ce dans une logique de circuit court énergétique.

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 1 part pour une valorisation comptable de 100,00 € soit 0,0005 % du capital social.



4. **ÉVOLUTION DES PRISES DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE**

Néant

5. **SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS**

<b>Participations (comptes 28 immobilisations financières) en euros</b>			
<b>Entreprise</b>	<b>Souscription</b>		<b>% du capital</b>
	<b>Nombre d'actions/parts</b>	<b>Montant</b>	
<b>SOCIETES A PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE</b>			
VALTRIS	5.560	556.000,00 €	99,64
LRVS	42	4.000,00 €	33,33
<b>SOCIETES DANS LESQUELLES TIBI DETIENT UNE PARTICIPATION</b>			
COPIDEC	50	5.000,00 €	14,28
RECYMEX	4.310	121.838,32 €	10,78
IMIO	1	3,71 €	0,006
IGRETEC	552	3.422,40 €	0,0026
NEOVIA	1	100,00 €	0,0005
<b>TOTAL</b>		<b>690.364,43 €</b>	

Mohamed FEKRIOUI,  
Président de l'Organe d'administration





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

---

# RAPPORT DE GARANTIES



**Exercice 2024**



<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	BE 0201.543.234
<b>Type d'institution</b>	Société Coopérative
<b>Nom de l'institution</b>	Tibi
<b>Période de reporting</b>	2024
<b>Objet du rapport</b>	Liste des garanties, des montants et des bénéficiaires de ces garanties

## 1. **GARANTIES, MONTANTS ET BÉNÉFICIAIRE**

### 1.1. **VALTRIS SC**

Création : le 12 janvier 2012

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Charleroi (Couillet)

N° d'entreprise : BE 0842.689.280

Objet : L'entreprise est active dans le tri des PMC, et est détenue par les trois Intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP Environnement, inBW et Tibi.

Capital : Au 31/12/2024, Tibi détient 5.560 parts sociales pour une valorisation comptable de 556.000 €, soit encore 99,64 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- inBW : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.
- BEP Environnement : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2024 :

Par décision du Conseil d'administration de Tibi en sa séance du 23 septembre 2020, l'Intercommunale s'est déclarée se porter irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire envers BELFIUS BANQUE pour le remboursement de tous montants qui seraient dus par la SC VALTRIS dans le cadre de l'ouverture de crédits tant en capital qu'en intérêts, commission de réservation, frais et accessoires afférents à la somme de :

- Pour un crédit de 9.300.000,00 € destiné au financement de l'extension de bâtiments
- Pour un crédit de 13.000.000,00 € destiné au financement de l'extension de la chaîne de tri.

Soit crédit global par VALTRIS de 22.300.000,00 € selon les modalités prévues dans les offres faites par BELFIUS BANQUE du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Mohamed FEKRIOUI,  
Président de l'Organe d'administration





Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

# COMPTES ANNUELS DÉPOSÉS À LA BNB



**Exercice 2024**





**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION** (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **TIBI**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société coopérative de droit public**Adresse: **Rue du Déversoir**N°: **1**Code postal: **6010**Commune: **Couillet**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**Adresse Internet<sup>2</sup>:Adresse e-mail<sup>2</sup>:

Numéro d'entreprise

**0201.543.234**DATE **29-12-2022** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**<sup>4</sup> approuvés par l'assemblée générale du **25-06-2025** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01-01-2024**

au

**31-12-2024**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01-01-2023**

au

**31-12-2023**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **51**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **2.2, 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.5.2, 6.17, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15**Signature  
(nom et qualité)**Philippe TELLER**  
**Directeur Général**Signature  
(nom et qualité)**Mohamed FEKRIQUI**  
**Président du Conseil d'administration**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**CASAERT Léon**

rue de l'Escasse 8, 6041 Gosselies, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 01/10/2020, fin: 01/12/2024

**CHARLIER Philippe**

Rue Joseph Bancu 37, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 01/12/2024

**CHARLET Eric**

Rue Ferrer 70, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/11/2020, fin: 30/06/2025

**CHOËL Manon**

Rue Try du Scouf 43, boîte E, 6032 Mont-sur-Marchienne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 15/05/2024

**FELON Maxime**

Rue du Chemin de Fer 125, 6020 Dampremy, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 01/12/2024

**FIEVET François**

Chaussée de Charleroi 43, 6220 Fleurus, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 26/01/2022, fin: 01/12/2024

**GRENIER Dominique**

Rue d'Aiseau 336, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 25/06/2025

**LAURENT Christine**

Rue Principale 8, 6280 Gerpinnes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 19/02/2025

**LIPPE Laurent**

Rue de la Briqueterie 19, 6238 Luttre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 01/12/2024

**LO RUSSO Antonella**

Rue Quartier du Moulin 5, boîte E, 6240 Farciennes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/01/2021, fin: 25/06/2025

**LORAND Francis**

Route du Vieux Campinaire 19, 6220 Fleurus, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 01/12/2024

**MOSCARIELLO Annibale**

Chaussée de Charleroi 27, 6150 Anderlues, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 01/12/2024

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**PERIN Mathieu**

Rue E. Solvay 102, 6211 Mellet, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 01/12/2024

**TIMMERMANS Emilie**

Rue du Coq 13, 6142 Leernes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 25/06/2025

**TOUSSAINT Marie-France**

Rue des Charbonnages 64, 6200 Châtelet, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 01/12/2024

**VANESPEN Patricia**

avenue Paul Pastur 205, 6200 Châtelet, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/10/2022, fin: 01/12/2024

**DURIEUX Laurence**

rue des Monts 51, boîte A, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/05/2023, fin: 25/06/2025

**MANOUVRIER Line**

rue du Chenois 154, 6042 Lodelinsart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 28/06/2023, fin: 01/12/2024

**KINDERMANS Nicolas**

rue du Sècheron 68, 6180 Courcelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/09/2023, fin: 25/06/2025

**SARTIEAUX Loïc**

rue de Grand Bry 2, 6110 Montigny-le-Tilleul, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/09/2023, fin: 25/06/2025

**DEHAN Laetitia**

rue Auguste Delvaux 102, 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 26/06/2024, fin: 01/12/2024

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**FEKRIQUI Mohamed**

avenue des Oiseaux 27, 6001 Marcinelle, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**BEGHIN Serge**

rue des Grands Trieux 125, 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**BEKLEVIC Alpaslan**

rue de l'Oseraie 45, 6200 Châtelet, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**DESMIT Anne-Laure**

rue Henri Loriaux 58, 6210 Frasnes-lez-Gosselies, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**GAHOUCHE Latifa**

ruelle Martin 30, 6042 Lodelinsart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**GROLAUX Jean-Claude**

rue de la Tour 55, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**LUKALU Carl**

rue de la Marache 58, 6238 Luttre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**MARTIN Yvan**

rue du Cheval Blanc 64, 6238 Luttre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**MOSCARIELLO Alessandro**

rue de la Rocaille 20, 6220 Fleurus, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**PUCCINI Boris**

chaussée de Charleroi 147, 6220 Fleurus, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**RADEMAKERS Michel**

rue de Petit-Roeulx 14, 6230 Pont-à-Celles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024, fin: 25/06/2025

**HERMAN Julien**

rue Léon Bockoltz 18, 6280 Gerpinnes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/02/2025, fin: 25/06/2025

**Joiris, Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés 0450426032**

Rue de la Biche, 18, 7000 Mons, Belgique

Numéro de membre: B00194

Mandat: Commissaire, début: 29/06/2022, fin: 25/06/2025

Représenté par:

1 Pruneau Alexis

Rue de la Biche, 18 7000 Mons Belgique

Commissaire, Numéro de membre : A2234

Représenté par:

2 Rousseaux Bernard

Rue de la Biche, 18 7000 Mons Belgique

Commissaire, Numéro de membre : A01650

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	88.622.408,33	96.913.563,98
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	0,00	4.247,08
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	87.902.780,25	96.188.688,82
Terrains et constructions		22	21.682.909,88	22.825.205,56
Installations, machines et outillage		23	59.580.393,40	65.275.622,72
Mobilier et matériel roulant		24	6.632.350,36	8.080.733,93
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	7.126,61	7.126,61
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	719.628,08	720.628,08
Entreprises liées	6.15	280/1	560.000,00	560.000,00
Participations		280	560.000,00	560.000,00
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	121.838,32	121.838,32
Participations		282	121.838,32	121.838,32
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	37.789,76	38.789,76
Actions et parts		284	8.526,11	8.526,11
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	29.263,65	30.263,65

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>57.526.134,98</u>	<u>58.855.267,27</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	13.906.142,60	16.683.980,92
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	13.906.142,60	16.683.980,92
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	2.544.414,12	2.370.356,80
Stocks		30/36	2.544.414,12	2.370.356,80
Approvisionnements		30/31	2.396.167,25	2.212.261,81
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	148.246,87	158.094,99
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	26.023.815,29	25.384.061,10
Créances commerciales		40	5.263.015,09	8.256.784,05
Autres créances		41	20.760.800,20	17.127.277,05
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53	13.257.853,73	12.029.767,82
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	13.257.853,73	12.029.767,82
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	1.561.451,44	2.051.123,19
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	232.457,80	335.977,44
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	146.148.543,31	155.768.831,25

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	<u>29.197.127,07</u>	<u>31.534.995,83</u>
<b>Apport</b>	6.7.1	10/11	6.533.432,39	6.533.010,96
Disponible		110		
Indisponible		111	6.533.432,39	6.533.010,96
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
		12	2.432.070,49	2.432.070,49
<b>Réserves</b>				
		13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserves indisponibles		130/1	214.189,03	214.189,03
Réserves statutairement indisponibles		1311	214.189,03	214.189,03
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.552.223,72	1.552.223,72
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14		
<b>Subsides en capital</b>		15	18.465.211,44	20.803.501,63
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>	<sup>6</sup>	19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
		16	<u>23.894.985,10</u>	<u>18.942.871,08</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
		160/5	23.894.985,10	18.942.871,08
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	5.879.978,14	5.179.539,06
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	18.015.006,96	13.763.332,02
<b>Impôts différés</b>				
		168		

<sup>6</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>93.056.431,14</u>	<u>105.290.964,34</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	69.218.019,74	76.077.342,51
Dettes financières		170/4	69.218.019,74	76.077.342,51
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	69.218.019,74	76.077.342,51
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	18.085.652,34	23.442.432,35
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	6.933.791,19	8.587.637,30
Dettes financières		43	0,00	0,00
Etablissements de crédit		430/8	0,00	0,00
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.417.958,25	4.973.498,52
Fournisseurs		440/4	3.417.958,25	4.973.498,52
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	6.159.626,97	5.818.980,08
Impôts		450/3	600.815,86	744.966,25
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.558.811,11	5.074.013,83
Autres dettes		47/48	1.574.275,93	4.062.316,45
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	5.752.759,06	5.771.189,48
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	146.148.543,31	155.768.831,25

<sup>6</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.



**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	38.444.528,32	37.266.875,20
Chiffre d'affaires	6.10	70	23.172.619,88	22.605.226,15
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	15.259.221,61	14.211.640,44
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	12.686,83	450.008,61
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	94.485.331,25	91.971.706,72
Approvisionnements et marchandises		60	2.142.866,02	1.878.619,32
Achats		600/8	2.316.923,34	2.304.156,21
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-174.057,32	-425.536,89
Services et biens divers		61	30.107.893,89	27.623.507,19
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-) 6.10	62	46.243.625,69	44.983.171,67
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.693.788,27	8.676.782,72
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-) 6.10	631/4	-34.903,45	58.246,04
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 6.10	635/8	4.952.114,02	6.617.899,70
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.163.046,45	1.880.685,50
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	216.900,36	252.794,58
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	-56.040.802,93	-54.704.831,52

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	2.533.593,70	2.442.678,16
Produits financiers récurrents		75	2.533.593,70	2.442.678,16
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.533.593,70	2.442.678,16
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	946.317,94	1.140.769,77
Charges financières récurrentes	6.11	65	946.317,94	1.140.769,77
Charges des dettes		650	935.268,05	1.094.417,41
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	11.049,89	46.352,36
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	-54.453.527,17	-53.402.923,13
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	139.199,93	97.767,07
Impôts		670/3	139.199,93	97.767,07
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	-54.592.727,10	-53.500.690,20
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	-54.592.727,10	-53.500.690,20

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	-54.592.727,10	-53.500.690,20
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-54.592.727,10	-53.500.690,20
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794	54.592.727,10	53.500.690,20
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	305.422,42
8022		
8032		
8042		
8052	305.422,42	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	301.175,34
8072	4.247,08	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	305.422,42	
211	<u>0,00</u>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	38.069.472,87
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	218.258,74	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	38.287.731,61	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.393.489,34
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251	2.393.489,34	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.637.756,65
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	1.360.554,42	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	18.998.311,07	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<u>21.682.909,88</u>	

**INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	140.653.250,20
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	169.140,70	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	140.822.390,90	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	75.377.627,48
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	5.864.370,02	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	81.241.997,50	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<u>59.580.393,40</u>	

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.181.229,12
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	233.133,54
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	30.414.362,66
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.100.495,19
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8273	1.681.517,11
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8323	23.782.012,30	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<u>6.632.350,36</u>

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	75.000,00
8165		
8175		
8185		
8195	75.000,00	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	75.000,00
8275		
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	75.000,00	
(26)		



**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.126,61
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196	7.126,61
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(27)	<u>7.126,61</u>

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	562.300,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	562.300,00	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.300,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	2.300,00	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	<u>560.000,00</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>                    </u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)	<u>                    </u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651	<u>                    </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	121.838,32
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	121.838,32	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	0,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452	0,00	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(282)	<u>121.838,32</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(283)	<u>                    </u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652	<u>                    </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.586,61
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	8.586,61	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	60,50
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	60,50	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<u>8.526,11</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>30.263,65</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593	1.000,00	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<u>29.263,65</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>RECYMEX</b> Société anonyme PI Badour Sud / Rue des Roseaux 4 7331 Baudour Belgique 0456.821.795	actions nominatives	4.310	10,78	0,00	31/12/2023	EUR	2.330.750	332.413
<b>LRVS</b> Société coopeérative rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0500.518.218	Parts nominatives	42	33,33	0,00	31/12/2023	EUR	278.137	-137.371
<b>VALTRIS</b> Société coopérative rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	Parts nominatives	5.560	99,64	0,00	31/12/2023	EUR	647.749	33.689
<b>COPIDEC</b> Société coopérative à responsabilité limitée rue de la Lache 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	Parts sociales	50	14,28	0,00	31/12/2023	EUR	45.401	3.611

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53	13.257.853,73	12.029.767,82
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	13.257.853,73	12.029.767,82
de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter  
Produits acquis

Exercice
71.825,33
160.632,47

**ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****ETAT DE L'APPORT****Apport**

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

**Capitaux propres apportés par les actionnaires**

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX 6.533.432,39	6.533.010,96
8790 87901		
8791 87911		

Modifications au cours de l'exercice

Part cat B  
 Parts cat D  
 Parts cat E

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	24,79	
	99,16	
	297,48	
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	263.558
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

**Parts**

Répartition  
 Nombre de parts  
 Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
 Nombre de parts détenues par la société elle-même  
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**



## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

### Détail du Capital Social

#### Parts sociales de catégorie A

Aiseau-Presles	236.837,48 €	9.554 parts sociales
Anderlues	283.119,20 €	11.421 parts sociales
Chapelle-lez-Herlaimont	359.718,31 €	14.511 parts sociales
Charleroi	2.780.200,34 €	112.153 parts sociales
Châtelet	496.753,85 €	20.039 parts sociales
Courcelles	393.109,56 €	15.858 parts sociales
Farciennes	174.070,84 €	7.022 parts sociales
Fleurus	553.199,21 €	22.316 parts sociales
Fontaine l'Évêque	268.592,64 €	10.835 parts sociales
Gerpinnes	164.006,36 €	6.616 parts sociales
Ham-sur-Heure/Nalinnes	130.218,47 €	5.253 parts sociales
Les Bons Villers	200.942,50 €	8.106 parts sociales
Montigny-le-Tilleul	111.031,51 €	4.479 parts sociales
Pont-à-Celles	380.566,15 €	15.352 parts sociales

#### Parts sociales de catégorie B

IGRETEC	24,79 €	1 part sociale
ISPPC	24,79 €	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	24,79 €	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	24,79 €	1 part sociale
CPAS de Charleroi	24,79 €	1 part sociale
CPAS de Châtelet	24,79 €	1 part sociale
CPAS de Courcelles	24,79 €	1 part sociale
CPAS Farciennes	24,79 €	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	24,79 €	1 part sociale
Zone de Police Brunau	24,79 €	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	24,79 €	1 part sociale
CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont	24,79 €	1 part sociale

#### Parts sociales de catégorie C

Aiseau-Presles	24,79 €	1 part sociale
Charleroi	24,79 €	1 part sociale

#### Parts sociales de catégorie D

Aiseau-Presles	24,79 €	1 part sociale
Gerpinnes	24,79 €	1 part sociale
Les Bons Villers	24,79 €	1 part sociale
Montigny-le-Tilleul	24,79 €	1 part sociale
Fleurus	24,79 €	1 part sociale
Anderlues	24,79 €	1 part sociale
Chapelle-lez-Herlaimont	24,79 €	1 part sociale
Charleroi	24,79 €	1 part sociale

#### Parts sociales de catégorie E

Aiseau-Presles	24,79 €	1 part sociale
Châtelet	24,79 €	1 part sociale
Fleurus	24,79 €	1 part sociale
Fontaine l'Évêque	24,79 €	1 part sociale
Gerpinnes	24,79 €	1 part sociale
Ham-sur-Heure/Nalinnes	24,79 €	1 part sociale
Montigny-le-Tilleul	24,79 €	1 part sociale
LRVS	24,79 €	1 part sociale
Valtris	24,79 €	1 part sociale
Anderlues	24,79 €	1 part sociale
CPAS Fleurus	24,79 €	1 part sociale
SLSP Foyer Fontainois	24,79 €	1 part sociale
SLSP Jardins de Wallonie	24,79 €	1 part sociale
Charleroi	24,79 €	1 part sociale
Farciennes	24,79 €	1 part sociale
SLSP Logis Montagnard	24,79 €	1 part sociale
SLSP Sambre et Biesme	24,79 €	1 part sociale
Chapelle-lez-Herlaimont	24,79 €	1 part sociale
SLSP La Sambrienne	24,79 €	1 part sociale
CPAS Courcelles	24,79 €	1 part sociale
CPAS Charleroi	24,79 €	1 part sociale

6.533.432,37 €      263.558

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

- Provision pour diverses obligations sociales telles que les cotisations de responsabilisation
- Provision pour l'évacuation de terres potentiellement polluées

Exercice
15.641.992,63
2.373.014,33

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	6.933.791,19
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	6.933.791,19
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42) 6.933.791,19

## Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	30.883.676,02
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	30.883.676,02
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912 30.883.676,02

## Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	38.334.343,72
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	38.334.343,72
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913 38.334.343,72

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	76.151.810,93
8931	
8941	
8951	
8961	76.151.810,93
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	76.151.810,93
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	577.778,35
450	23.037,51
9076	
9077	5.558.811,11

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer

Produits à reporter

Exercice
717.211,84
5.035.547,22

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	6.256.131,36	5.938.165,19
9086	707	692
9087	694,0	698,3
9088	954.459	965.211
620	32.972.018,58	32.235.750,86
621	10.276.280,20	9.999.488,98
622	1.067.135,69	851.996,32
623	1.928.191,22	1.895.935,51
624		

**Provisions pour pensions et obligations similaires**

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) 635

**Réductions de valeur**

Sur stocks et commandes en cours

Actées 9110

Reprises 9111

Sur créances commerciales

Actées 9112

Reprises 9113

**Provisions pour risques et charges**

Constitutions 9115

Utilisations et reprises 9116

**Autres charges d'exploitation**

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation 640

Autres 641/8

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société**

Nombre total à la date de clôture 9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein 9097

Nombre d'heures effectivement prestées 9098

Frais pour la société 617

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		58.246,04
9113	34.903,45	
9115	23.894.985,10	18.942.871,08
9116	18.942.871,08	12.324.971,38
640	1.967.721,59	1.874.114,51
641/8	195.324,86	6.570,99
9096		
9097	10,8	59,0
9098	21.132	40.687
617	625.124,81	345.140,67

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	2.211.294,04	2.304.339,28
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>			
	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>			
	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510		
Reprises	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	12.686,83	450.008,61
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	12.686,83	450.008,61
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	12.686,83	450.008,61
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	216.900,36	252.794,58
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	216.900,36	252.794,58
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	216.900,36	216.900,36
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		35.894,22
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		



**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	139.199,93
9135	139.199,93
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.361.487,19	3.213.670,45
9146	5.549.102,58	6.058.479,95
9147	5.472.573,63	5.616.579,56
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	27.500,00
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Une cotisation de responsabilisation est due par tout pouvoir local dont le montant financé par la cotisation de base n'est pas suffisant pour payer les pensions de son personnel statutaire aujourd'hui à la retraite.

Une réactualisation de l'étude 2014 « Publiplan » a été réalisée en 2022 par Ethias afin d'estimer à terme la charge de cette cotisation pour Tibi.

Cela a donné une simulation du montant total des cotisations de responsabilisation s'élevant à 270.471.760,86 € en 2071 avec un premier montant à payer de 677.700,06 € dès l'exercice 2030 et un pic de cotisation de 10.466.603,98 € en 2050.

La dernière simulation sur 5 ans du Service Fédéral des Pensions, reçue le 25/10/2024, montre quant à elle que le premier montant à payer serait de 72.547 € dès 2026

Code	Exercice
9220	270.471.760,86

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Garanties bancaires

456.380,86

Garanties publiques

65.447.950,00

Mandat hypothécaires

21.730.000,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	(280/1)	560.000,00	560.000,00
Participations	(280)	560.000,00	560.000,00
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances</b>	9291	13.147.809,54	8.606.526,67
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	13.147.809,54	8.606.526,67
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	28.800.000,00	28.800.000,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	121.838,32	121.838,32
9262	121.838,32	121.838,32
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	68.077,20
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	27.500,00
95061	3.600,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)<sup>z</sup>

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations<sup>z</sup>~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable<sup>z</sup> (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation<sup>z</sup>~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation<sup>z</sup>:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus<sup>z</sup>:

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.



**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

Codes	Exercice
9507	36.420,00
95071	6.850,00
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## RÈGLES D'ÉVALUATION



### Règles d'évaluation<sup>1</sup>

#### PRINCIPES GENERAUX

L'Intercommunale définit ses règles d'évaluation dans une perspective de continuité des activités.

Il s'agit des règles qui président aux évaluations dans l'inventaire ainsi qu'aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, et aux réévaluations.

Les présentes règles d'évaluation sont établies conformément aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Le principe de prudence implique que la situation financière de l'Intercommunale ne peut pas être présentée de façon plus favorable qu'elle ne l'est en réalité.

Au cas où leur application conduisait à ce que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Intercommunale, le Conseil d'administration pourrait y déroger.

Il devra alors faire mention de cette dérogation ainsi que son influence sur les comptes annuels dans les annexes de ceux-ci.

Le principe général d'évaluation de base pour les comptes d'actif et de passif est celui de la valeur historique, soit la valeur d'acquisition. Les éléments de l'actif ainsi évalués sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeurs y afférents.

#### ACTIFS

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition.

Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'Intercommunale.

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées.

La méthode appliquée étant **la méthode linéaire** (Concessions, brevets, licences, etc.) avec des montants identiques pour chaque année complète et cela par année complète.

Un amortissement linéaire *pro rata temporis* sur base de la date de mise en service est effectué pour la première annuité.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

<sup>1</sup> Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

## RÈGLES D'ÉVALUATION



Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées.

La méthode d'amortissement appliquée est **la méthode linéaire** par année complète à partir de l'année de la première mise en service.

Un amortissement linéaire *pro rata temporis* sur base de la date de mise en service est effectué pour la première annuité.

Les fiches d'immobilisés (ASS) sont créées dans le module dédié du logiciel comptable. Ce module permet de générer une désaffectation en automatique via une OD.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'Intercommunale font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement non récurrent pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

### **Terrains et constructions**

Les terrains seront comptabilisés selon leur valeur d'acquisition qui comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires liés à l'acquisition. Il en va de même pour les bâtiments.

Immeubles à usage de bureaux	de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont	de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels	20 ans
Aménagements industriels	de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux	de 10 à 20 ans
Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.	

### **Installations, machines et outillages**

Matériel d'exploitation et installations diverses	de 5 à 20 ans
Petit outillage	de 3 à 5 ans
Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

**Mobilier et matériel roulant**

Mobilier de bureau	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	de 3 à 5 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Matériel roulant - Camions	de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes	de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures	5 ans
Engins de génie civil	de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion	de 2 à 5 ans

**Autres immobilisations corporelles**

Aménagements, installations et constructions	de 5 à 20 ans
----------------------------------------------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'Intercommunale peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. L'Intercommunale pourra ainsi supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises au bilan à la valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissements.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale) déterminée.

## RÈGLES D'ÉVALUATION



Les **CRÉANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

Les **CRÉANCES A UN AN AU PLUS** sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent. Ainsi, les soldes des comptes clients sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des clients qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants (exemple : Les créances des bénéficiaires privés dont le recouvrement est jugé douteux de par la date de la créance).

Des moins-values sur réalisation sont actées sur les créances douteuses et irrécupérables.

### Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **PLACEMENTS DE TRÉSORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition. Elle doit être reprise partiellement ou totalement à concurrence de l'augmentation de la valeur de réalisation.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

## RÈGLES D'ÉVALUATION



### PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RÉSERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les provisions pour risques et charges sont constituées individuellement en fonction de la nature du risque et des charges y afférentes.

Des provisions doivent être constituées pour couvrir notamment les engagements incombant à l'Intercommunale en matière de pensions de retraite et de survie, de chômage avec complément d'entreprise et d'autres pensions ou rentes similaires. Les provisions constituées afin de prendre en charge les rémunérations afférentes aux crédits maladie sont constituées sur base d'un critère d'âge, Des provisions sont constituées pour couvrir également :

- les charges de grosses réparations et de gros entretien ;
- les risques de pertes ou de charges découlant pour l'Intercommunale de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises ou de positions et marchés à terme en marchandises, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'Intercommunale ;
- les charges découlant d'une obligation environnementale. Les provisions pour dépollution de terres sont constituées sur base d'une estimation de tonnage et d'un coût d'évacuation et traitement fixés par marché public.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

Les **DETTES À PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES À UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIÈRES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

## RÈGLES D'ÉVALUATION



Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

### COMPTE DE RÉSULTAT

---

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le Conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	658,3	586,0	72,3
Temps partiel	1002	44,7	41,8	2,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	694,0	619,4	74,6
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	911.964	817.027	94.937
Temps partiel	1012	42.495	39.439	3.056
Total	1013	954.459	856.466	97.993
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	43.477.595,61	38.079.260,73	5.398.334,88
Temps partiel	1022	2.766.030,08	2.617.685,34	148.344,74
Total	1023	46.243.625,69	40.696.946,07	5.546.679,62
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	742.491,00	664.881,00	77.610,00

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	698,0	619,0	79,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	965.211	864.259	100.952
Frais de personnel	1023	44.983.171,67	39.449.210,89	5.533.960,78
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	749.949,00	670.253,00	79.696,00



**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	659	48	696,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	594	47	631,4
Contrat à durée déterminée	111	53	1	53,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	12		12,0
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	589	45	624,8
de niveau primaire	1200	147	10	155,0
de niveau secondaire	1201	417	33	443,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	16	2	17,6
de niveau universitaire	1203	9		9,0
Femmes	121	70	3	72,1
de niveau primaire	1210	3		3,0
de niveau secondaire	1211	39	2	40,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	1	16,8
de niveau universitaire	1213	12		12,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	3		3,0
Employés	134	101	4	103,9
Ouvriers	132	555	44	590,0
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	10,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	21.132	
Frais pour la société	152	625.124,81	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>		205	103	1	103,5
<b>Par type de contrat de travail</b>					
	Contrat à durée indéterminée	210	33		33,0
	Contrat à durée déterminée	211	63	1	63,5
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
	Contrat de remplacement	213	7		7,0
<b>SORTIES</b>		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>		305	86	2	87,6
<b>Par type de contrat de travail</b>					
	Contrat à durée indéterminée	310	46	2	47,6
	Contrat à durée déterminée	311	31		31,0
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
	Contrat de remplacement	313	9		9,0
<b>Par motif de fin de contrat</b>					
	Pension	340	14	1	14,8
	Chômage avec complément d'entreprise	341			
	Licenciement	342	17		17,0
	Autre motif	343	55	1	55,8
	Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	161	5811	27
5802	34.367	5812	6.001
5803	137.885,00	5813	25.621,00
58031	137.885,00	58131	25.621,00
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC  
"TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"**

Représentée par  
Alexis PRUNEAU et Bernard ROUSSEAUX  
Actionnaires

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC "TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative "TIBI" (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant trois exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 146.148.543 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 54.592.727 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app. 6.14 des comptes annuels qui reprend la problématique liée à la cotisation de responsabilisation et à la simulation du montant total dû d'ici 2071.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce

que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### Autres obligations légales et réglementaires

#### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



## Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

## Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

## Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

ELSEN Pierre-Olivier  
GONET Sébastien  
QUIROGA Cendrine  
PRUNEAU Alexis  
ROUSSEAU X Bernard

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Mons, le 15 mai 2025

La SRL "Joiris - Rousseau X & Co - Réviseurs d'entreprises associés"  
Représentée par

**Alexis Pruneau**  
(Signature)

Signature numérique de Alexis  
Pruneau (Signature)  
Date : 2025.05.15 10:10:01  
+02'00'

**Bernard Rousseau X**  
(Signature)

Signature numérique de Bernard  
Rousseau X (Signature)  
Date : 2025.05.15 11:06:37 +02'00'

Alexis PRUNEAU  
Réviseur d'entreprises actionnaire

Bernard ROUSSEAU X  
Réviseur d'entreprises actionnaire